

ACADÉMIE D'ARCHITECTURE

PRIX TONY GARNIER  
CONCOURS D'URBANISME ET D'ARCHITECTURE URBAINE

JURY DU CONCOURS PRIX TONY GARNIER

PRIX 2023 – DEGRE FINAL –  
Séance du Jeudi 30 Mars 2023

Président du Jury

Bertrand DE TOURTIER

Membres du Jury présents

Jean-Noël CARPENTIER  
Natalia IZARET-TIMANISEVA  
Wladimir MITROFANOFF  
Emanuel REDOUTEY  
Jean-Claude RIGUET  
Rodo TISNADO

Membres du Jury excusés

Charles LAMBERT  
Bertrand WARNIER

ACADÉMIE D'ARCHITECTURE

JURY DU CONCOURS PRIX TONY GARNIER  
CONCOURS D'URBANISME ET D'ARCHITECTURE URBAINE

Séance du Jeudi 30 Mars 2023

PRIX 2023 - 3° DEGRE

Le Prix Tony GARNIER est un concours public d'urbanisme et d'architecture urbaine ouvert aux urbanistes et aux architectes diplômés depuis moins de cinq ans, ainsi qu'aux étudiants diplômables des Ecoles d'architecture et des Instituts universitaires d'urbanisme.

Les projets présentés traitent habituellement de sujets de développement, de renouvellement et d'aménagement urbain, à la convergence des deux disciplines de l'urbanisme et de l'architecture.

Ils comportent l'étude globale d'une question urbaine d'actualité et une intervention locale, opérationnelle, mettant en oeuvre une stratégie d'aménagement et de construction, ainsi que sa faisabilité économique.

Les thèmes principalement étudiés cette année par les candidats retenus pour la présentation finale du Prix 2023 abordent la question de la requalification paysagère des grands sites péri-urbains, l'adaptation des milieux urbains fragilisés par les dérèglements climatiques, face aux périls environnementaux et la densification des limites des espaces urbanisés.

Conformément aux objectifs de la Fondation du séminaire et atelier d'urbanisme Tony GARNIER ils proposent de théoriser les études globales de grands territoires urbains à partir de projets de réalisation opérationnelle.

A l'issue des 1° et 2° degrés d'examen des dossiers de candidature et des auditions des candidats, les trois projets suivants, de qualité égale du contenu de leur programme et d'étude des projets, avaient été retenus pour le 3° degré final du Prix.

**Mathieu INIESTA** - Arch. DE. ENSA Paris Belleville  
**Collioure. Territoire de reconquête**

Le projet crée et développe une ligne de sentiers de découverte et de réhabilitation des forts militaires à reconvertir, génératrice de requalification, d'accueil et de mise en valeur des ensembles culturels et patrimoniaux du grand paysage. Mise en oeuvre évolutive de la revitalisation des espaces délaissés du cadre naturel du village catalan et de sa vocation touristique.

**Emma SCIEUX** - Arch. DE. INSA Strasbourg  
**Regnéville. La mer monte**

Palimpseste d'un territoire mouvant

Une stratégie temporelle de réorganisation urbaine et sociale.

En réponse aux conséquences de l'élévation des eaux des océans sur l'urbanisation du littoral menacé du Cotentin, elle définit les dispositions d'urbanisme à mettre en oeuvre pour le déplacement, la reconstitution des groupements et l'amélioration des conditions de l'habitat. Le recentrage et la densification des deux secteurs types des hameaux centre-bourg et portuaire, pour un objectif de 500 habitants, sont projetés de manière exploratoire dans le long terme, et étudiés en termes de documents d'urbanisme, de phasage et de stratégie d'intervention humaine et économique.

**Léa MALGA** - Arch. DE ENSA Paris Belleville  
**Agglomération de Bâle. De la porte au seuil**

Un nouveau système transfrontalier à inventer à la frontière franco-suisse-allemande.

Ce projet est engagé sous forme de coupe urbaine d'infrastructures et d'équipements de franchissement des espaces publics de frontière et du Rhin, inductrice de restructuration des quartiers désagrégés autour de la plate-forme douanière. Programmation progressive de l'élargissement du territoire de seuil urbain de la porte d'entrée en Suisse, symbolique des difficultés des intercommunalités limitées des pays européens. Le montage opérationnel s'inscrit dans les orientations d'urbanisme de l'Eurodistrict Trinational.

**DECISION DU JURY**

En fonction de la qualité des réponses apportées aux prestations du Prix d'urbanisme et d'architecture urbaine Tony GARNIER ( étude globale d'une question urbaine d'actualité, application à un secteur urbain incitatif, stratégie d'aménagement ), le Jury décide à la majorité d'attribuer le **Prix Tony GARNIER 2023** à

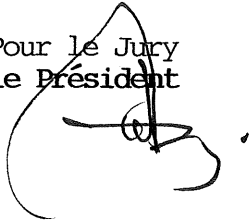
**Emma SCIEUX . Architecte DE. Regnéville. La mer monte**

pour cette proposition de réflexion urbaine et paysagère innovante, solution à la fois pragmatique, par son processus foncier et social à longue échéance, et expérimentale ( voire quasi utopique, sur un cas-type théorisable ) par sa méthodologie appliquée à un modèle de densification de villages pour les populations réfugiées climatiques.

Cette contribution prospective de réorganisation communale prévisionnelle et contractuelle constitue une réponse généralisable aux objectifs de la Fondation Prix d'urbanisme Tony GARNIER.

PARIS, le 4 Avril 2023

Pour le Jury  
le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a horizontal stroke, positioned below the text 'le Président'.